

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur,

#### DONNEE AVIS

qu'en conformité d'un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 6 Mai 1867, une enquête de *Commodo et incommodo* sur le projet d'acquisition, moyennant la somme de 57,890 francs, d'un Terrain contenant 2,156 mètres, appartenant à MM. Lefebvre-Ducateau Frères et destiné à l'agrandissement du Collège Communal.

Les pièces dudit projet sont déposées au Secrétariat de la Mairie pour être communiquées à toute personne qui en fera la demande.

Le 10 Juin prochain, M. BONNIEU, Juge-de-Paix, nommé Commissaire-enquêteur par l'arrêté préfectoral sus-visé, recevra dans son prétoire, à la Mairie, depuis 10 heures jusqu'à midi, les déclarations des habitants sur le projet d'acquisition énoncé plus haut.

Roubaix, 25 Mai 1867.

ERNOULT-BAYART.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, quelques modifications seront apportées dans la marche des trains sur la ligne du Nord :

1<sup>o</sup> Le train de Lille pour Roubaix, en correspondance avec celui de Paris, partira de Lille à 12 h. 52.

2<sup>o</sup> Le train de Lille à Dunkerque partira de Lille à 12 h. 20, au lieu de 1 h. 15 m.;

3<sup>o</sup> Le train d'Armentières pour Lille partira à 3 h. 30 pour arriver à Lille à 4 h. au lieu de 4 h. 30 et sera ainsi en correspondance avec celui qui part de Paris à 4 h. 48.

A partir d'aujourd'hui 1<sup>er</sup> juin, les correspondances à destination de la Belgique et de Tourcoing seront expédiées par le train partant de Roubaix à midi 45 m. Dernière levée à la boîte du bureau : midi.

Le second courrier de Paris arrivera une heure plus tôt, c'est-à-dire à 1 heure un quart au lieu de 2 heures 10 m.

La distribution en ville qui s'effectuait vers onze heures du matin est supprimée par suite de ce nouveau changement dans le service postal.

Le Tribunal correctionnel de Lille a rendu mercredi dernier son jugement dans l'affaire Ecrepont. L'ex-banquier-négociant a été condamné à deux ans de prison et 50 francs d'amende.

Le Tribunal avait écarté la question d'abus de confiance.

Au marché aux grains du 29 mai 1867, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 21 c. à l'hectolitre.

Un commencement d'incendie a eu lieu jeudi après-midi dans l'établissement de MM. Descat frères, rue Pellart. La pompe de l'établissement a suffi pour comprimer le feu et lorsque les pompiers sont arrivés tout danger avait disparu.

On se rappelle l'importante affaire de contrebande qui a pris naissance, il y a un an environ, dans la direction de Valenciennes. Après avoir donné lieu à de longs débats devant le tribunal correctionnel de cette résidence, l'affaire est venue le 23 juillet 1866 devant la Cour impériale de Douai (Chambre des appels de police correctionnelle). La Cour confirmant la décision des premiers juges a condamné solidairement à 377,000 francs d'amende trente-huit individus impliqués dans l'entreprise de contrebande de tabacs étrangers, en maintenant, d'ailleurs, la durée des peines correctionnelles et l'exercice de la contrainte. Le ministre a été déclaré non recevable pour les délits des contributions indirectes, et, par suite, l'administration avait été déboutée de cette partie de ses conclusions.

La plupart des condamnés s'étaient pourvus contre cette décision devant la Cour de cassation.

Par un arrêté motivé, la Cour a prononcé le rejet de pourvoi formé par les nommés Marcel et autres contre l'arrêt de la Cour impériale de Douai, Chambre correctionnelle du 23 juillet 1866, qui les a condamnés à l'emprisonnement et à l'amende pour délit de contrebande.

Mais cassation de ce même arrêt en ce qu'il a déclaré irrégulière l'intervention de l'administration des contributions indirectes.

Le cours de Chimie n'aura pas lieu lundi.

Mercredi : cours d'histoire naturelle.

M. Jules Welcomme, de Mouvaux, vient de réaliser un progrès qu'il convient de signaler parce qu'il rendra d'importants services dans le tissage des étoffes façonnées à la Jacquard.

Jusqu'à ce jour, on a employé, pour tendre les fils des lisses, des plombs qui s'entrement à chaque instant et il en résulte, pour l'ouvrier, une grande perte de temps et des irrégularités nombreuses dans le tissage.

Habituellement, ces plombs retombant après chaque coup de bâtant, occasionnent des secousses fréquentes, rompent les fils

des lisses et empêchent la marche à grande vitesse des métiers.

Tous ces inconvénients disparaissent par l'emploi des *Fils de caoutchouc*, système nouveau pour lequel M. Jules Welcomme vient de prendre un brevet.

En substituant aux plombs l'usage des *Fils de caoutchouc* on arrive, avec facilité, à lancer 160 duites à la minute.

Nous n'insisterons sur le mérite des résultats obtenus par M. Jules Welcomme que pour ajouter qu'il offre une économie de 30 pour cent sur le prix des plombs dans le montage des harnais et qu'il exige moins de force motrice au tissage mécanique.

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

#### L'heure, S. V. P. ?

— Quelle heure est-il ?  
— Sept heures à Tourcoing.  
— Sept heures un quart à Roubaix.

Il s'agit de savoir laquelle de nos deux déclarations se rapproche le plus de la réalité ; pour ce, allons à la gare consulter l'horloge du chemin de fer.

A la gare :

Selon Tourcoing, il devrait être sept heures moins dix, l'horloge municipale marquant sept heures ;

Selon Roubaix, sept heures cinq minutes.

Il était... cinq heures moins cinq !

Et, paraît-il, il est cinq heures moins cinq à la gare du chemin de fer de Roubaix depuis au moins quinze fois quarante-huit heures !

Un de nous pouvait être dans le vrai, mais dans notre impossibilité de savoir l'heure exacte à l'horloge régulatrice, nous nous trouvons plongés tous les deux dans le doute, cet état intolérable en fait d'affaires sérieuses.

Time is money.

Donc, sans même vouloir prouver qu'il est d'intérêt général de faire cesser cet état de choses, nous nous adressons soit à l'administration municipale, soit à l'administration du chemin de fer et leur demandons *chapeau bas* et montre en main :

L'heure, mais l'heure exacte, S. V. P ? NEMO.

#### FAITS DIVERS

On sait qu'outre les médailles et les mentions honorables, le jury international de l'Exposition universelle dispose d'un certain nombre de grands prix, destinés à récompenser les mérites hors ligne.

Ces grands prix viennent d'être déterminés par le conseil supérieur sur la présentation des jurys de groupe. Nous en publions, d'après l'*Etendard*, la liste complète :

Sa Majesté l'Empereur, maisons ouvrières ;  
M. Jacobi, galvanoplastie (Prusse) ;  
M. Mame et Cie, imprimeurs-libraires à Tours ;  
M. Pelin Gaudet, métallurgie ;  
M. Bessmer, aciers ;  
M. Mathieu, instruments de chirurgie ;  
M. Schneider, directeur du Creuzot ;  
M. Hughe, télégraphie électrique ;  
La Compagnie de l'Isthme de Suez ;  
La Société anglaise de Sauvetage ;  
Les Forges et Chantiers de la Méditerranée ;  
M. Farcot, machines à vapeur ;  
M. Pasteur, conservation des vins ;  
M. Marès, soufrage de la vigne ;  
La Société internationale des Secours aux blessés militaires ;  
La Société sanitaire des Etats-Unis ;  
M. Dufrene, procédé de dorure au mercure, sans danger pour les ouvriers ;  
L'Algérie pour ses cotons ;  
Le Brésil, même culture.

— Nous lisons dans le *Figaro* :

« L'Impératrice est venue hier à l'Exposition, dans le plus strict incognito. Sa Majesté est entrée à dix heures et demie par le pont d'Iéna. Elle a visité la caserne-hôpital de la section anglaise du parc, et le palais du bey de Tunis. Notez que l'incognito de notre souveraine est motivé par le trop grand empressement des exposants à se porter sur son passage, ce qui ne permet à Sa Majesté de voir que les visages de ces industriels faisant la haie, et non pas leurs produits.

» Donc, l'Impératrice était toute heureuse de n'être pas reconnue, quand, à sa sortie, un bataillon entier du 2<sup>e</sup> voltigeurs de la garde lui présenta les armes, tandis que les tambours battaient aux champs !

» Je ne crois pas qu'on puisse faire un reproche au commandant de ce bataillon de cet excès de zèle ; mais il est regrettable que les soldats entrent au Champ-de-Mars autrement qu'en visiteurs. Il n'y avait pas de force armée le jour de l'ouverture, et cela fut très-remarqué par les représentants de toutes les puissances étrangères. Aucune raison ne milite en faveur d'un changement à cet état de choses.

» Après ce contre-temps, l'Impératrice continua sa promenade en visitant la mosquée et le kiosque turcs, puis la section anglaise du palais, les châles des Indes et le mobilier français. Sa Majesté est sortie à midi.

— Un financier compétent a fait le calcul des dépenses faites et des recettes

présumées du palais et du parc du Champ-de-Mars pendant tout le temps de la période de l'Exposition. Il existe que les dépenses du palais de l'Exposition ayant été évaluées à 20 millions, les recettes de toute nature s'élevèrent à 60 millions, soit un bénéfice de 40 millions.

— La statue de M. Billault, à Nantes, sera élevée sur son piédestal dans une quinzaine de jours. M. Rouher doit assister à l'inauguration officielle dont l'époque n'est pas encore fixée.

— Dans sa session de mai, le Conseil municipal d'Orléans a voté la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles entretenues par la ville.

— M. Octave Labourcey, l'un des inculpés dans l'affaire de société secrète dite *Café de la Renaissance*, est mort vendredi. Détenu à Mazas, puis envoyé d'urgence à l'hôpital Saint-Antoine, il avait été mis en liberté provisoire sur la demande de sa famille. Il est mort avant qu'on eût prononcé son jugement.

— On apprend de Berne, qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits relatifs à une prétendue invasion de la peste bovine sur plusieurs points de l'Allemagne du Sud. Le conseil fédéral n'a donc eu à prendre aucune mesure préventive ; il demande à la France qu'elle renonce à celles qui sont pratiquées à la frontière.

— L'émir Abd-el-kader, accompagné de ses fils, viendra visiter, dans le courant du mois de juin, l'Exposition universelle.

— On mande de Tunis, que le choléra vient d'éclater dans cette ville.

— La Cour impériale de Paris a prononcé samedi son arrêt dans le procès légèremment scandaleux, relatif aux exhibitions photographiques de M. Alexandre Dumas et de miss Adha Menken. La Cour a ordonné la suppression étalagiste des photographies incriminées ; mais elle a condamné M. Alexandre Dumas à payer une indemnité de 100 francs à M. Liebert, pour la remise des clichés dont l'usage est désormais interdit judiciairement.

— On lit dans le *Nil*, journal publié à Alexandrie :

« L'administration des postes égyptiennes émettra prochainement des timbres-poste d'un nouveau modèle.

« Ces timbres, plus grand que les anciens, porteront, au lieu d'arabesques, l'image des pyramides, de l'aiguille de Cléopâtre et de la colonne de Pompée. »

— Le *Fremdenblatt* donne les détails suivants sur le malheur arrivé à l'archiduchesse Marie, fille de l'archiduc Albert :

« L'accident a eu lieu à cinq heures et demie après l'heure du dîner. S. A. I. l'archiduchesse était rentrée dans ses appartements et regardait par la fenêtre, lorsque soudain elle sentit une chaleur intense. Au même instant elle s'aperçut que sa robe était en flammes ; elle se précipita en dehors de sa chambre en appelant au secours, et arriva dans l'antichambre où se tenaient les valets de pied et une des dames de service.

» Aux cris poussés par la princesse, les domestiques accoururent et lui arrachèrent ses vêtements, mais Son Altesse Impériale avait déjà reçu de nombreuses brûlures, et c'est surtout la nuque et les bras qui furent le plus atteints. Les deux docteurs Pitha et Schmerling furent aussitôt appelés auprès de la malade.

» A onze heures du soir, le jeune et infortuné malade ne ressentait que des douleurs peu intenses, grâce à la glace posée sur les parties brûlées. On ne sait pas encore comment ce malheur est arrivé ; mais comme aucune lumière n'était allumée dans la chambre de la princesse, on suppose que Son Altesse aura mis le pied sur une allumette, et que celle-ci prenant feu, les flammes se seront emparées de ses vêtements.

» Dans le courant de la soirée, S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice Caroline-Auguste, S. A. I. l'archiduchesse Sophie, tous les archiducs et toutes les archiduchesses se trouvant à Vienne, se sont rendus au palais de l'archiduc Albert pour témoigner l'intérêt qu'ils prennent au malheur et pour s'informer de l'état de la malade.

» La nouvelle de l'accident se répandit au théâtre de l'Opéra après le premier acte, et aussitôt, la plupart des membres de l'aristocratie quittèrent la salle pour se rendre au palais de S. A. I. l'archiduc Albert.

— Le prince de Galles, écrit-on de Paris à l'*Express*, a marqué son séjour à Paris par un de ces actes de bienveillance que l'on n'oublie jamais. Son vieux professeur de français, M. Brasseur à qui il n'a jamais manqué de rendre visite toutes les fois qu'il est venu à Paris, lui avait dit que sa grande ambition serait d'avoir la croix de la Légion d'Honneur, mais qu'étant sans protection, il ne devait pas espérer cette faveur.

Le prince s'est chargé d'en parler à l'Empereur, à qui il a dit ne pas demander cette distinction pour M. Brasseur, parce que celui-ci avait été son professeur, mais parce que M. Brasseur avait honorablement maintenu sa nationalité pendant nombre d'années, étant dans une position publique difficile en Angleterre. Le soir même du jour où le prince de Galles avait parlé à l'Empereur, M. Brasseur recevait la croix de la Légion d'Honneur.

— On s'occupe, à Paris, de mettre à la disposition de quelques petites industries un foyer considérable de force motrice, emprunté à l'air comprimé qui serait distribué à domicile par un système de neutralisation analogue à celui qu'on emploie pour le gaz d'éclairage, de manière à ce que chaque ouvrier, ayant

dans son atelier sa provision de force motrice, n'aurait plus qu'à appliquer directement la machine à air sur son métier ou sur son élément de travail. L'écoulement de l'air serait réglé par un compteur. On calcule que le cheval-air ou la force équivalente à un cheval-vapeur coûterait 67 centimes par heure. L'essai en petit de cette nouvelle application industrielle doit avoir lieu prochainement dans le quartier du Marais.

— Suivant une statistique officielle, depuis 1862, le nombre des morts, en Angleterre, par suite d'accidents de chemin de fer, s'est maintenu entre 216 et 222 par an, et, dans ce nombre, il n'y a eu que 36 voyageurs. Les autres victimes ont été 122 employés, 54 maraudeurs sur les voies et 9 personnes qui ont traversé les passages à niveau en même temps que les trains. Les blessures ont été plus nombreuses, s'élevant à 1,039, dont 802 occasionnées par 65 collisions et 74 par 111 déraillements. En présence de l'énorme trafic qui s'opère en Angleterre, ces chiffres n'ont rien de bien étonnant quand on les rapporte à celui des voyageurs transportés, puisqu'ils ne donnent plus qu'un mort sur sept millions. En tenant compte des 13 victimes de leur propre imprudence, par suite de contraventions aux mesures de sûreté, l'écart est encore plus considérable étant de un sur dix millions huit cent mille voyageurs.

#### MACHINES A COUDRE

DE

WHEELER & WILSON

de New-York.

#### GRANDE BAISSÉ DE PRIX

250 francs avec tous les accessoires — garanties pendant 5 ans.

Dépositaire : Ch. François, rue du Chemin-de-Fer, en face du Square. Ne pas confondre avec la contrefaçon. 28s. 6978

#### ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château, 19.

#### ROUBAIX

A proximité de l'Eglise des Récollets, rue de Courtrai

#### UNE MAISON

à usage de cabaret

appelé : Au petit Paris, occupée par Delplanque et louée jusqu'au 15 décembre 1874 à M. Lezy, brasseur, au loyer de 500 fr. l'an.

#### A VENDRE

Pour jouir des revenus au 15 juillet 1867.

Jeudi 6 juin à trois heures de relevé ledit notaire DUTHOIT procédera publiquement en son étude à la vente de cette propriété. 5j. 6968

Etude de M<sup>e</sup> VALENDUCO, notaire à Lannoy.

#### FLERS

AU PONT DE CROIX.

le long de la Digue du Canal, sur la propriété de MM. Descat.

#### VENTE IMPORTANTE

DE BOIS ABATTUS

CONSISTANT EN :

35 beaux chênes ayant un mètre cinquante centimètres de circonférence, 21 gros frènes, 6 ormes, 2 bois-blancs et 1 peuplier.

Convenables aux constructeurs, charbons, charpentiers-menuisiers, etc.

L'an 1867, le lundi 24 juin, à 10 heures précises du matin, M<sup>e</sup> VALENDUCO, notaire à Lannoy, procédera publiquement à cette vente.

Il sera accordé long crédit moyennant caution.

Réunion sur les lieux. M<sup>e</sup> VALENDUCO, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions. 19 m. 2, 16 j. 6933.

#### HOSPICE DE SECLIN

#### DROITS DE CHASSE

Sur 275 hectares

situés à Seclin, Vieux-Berquin, Ronchin, Avelin, Houplin, Noyelles, Templemars et Aniches,

#### A LOUER par lots

Pour neuf saisons à commencer le jour de l'ouverture de la campagne prochaine.

Jeudi 6 juin 1867 à trois heures de relevé, dans l'une des salles dudit hospice par le ministère des notaires COLLETTE et BARALLE.

Pour les renseignements et le détail des lots, s'adresser soit à l'un des dits notaires soit au secrétariat dudit hospice.

Nota — Sur Seclin se trouve un bois de 16 hectares derrière l'hospice contre

un lot de 50 hectares, le tout parfaitement disposé pour former une chasse particulière ; à Vieux-Berquin 140 hectares environ bordant la forêt de Nieppe sur environ 1 kilomètre. Ces terres sont à 2 kil. 1/2 de la station de Strazeele. 2j. 6956

#### L'UNION GÉNÉRALE DU NORD

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

A PRIMES FIXES

Capital social initial : DEUX MILLIONS

Conseil d'Administration :

FAUCHEUR-DELEDDIEU, ancien Manufacturier, Propriétaire à Lille ; Président.

A. BÉGIN, Manufacturier à Armentières BOUTRY-FLAMEN, ancien filateur à Lille. BOUTRY-VAN ISSELSTEYN, Président du Conseil d'Administration de la Réassurance, Manufacturier à Lille.

CONSTANTIN DESCAT, Membre du Conseil général, adjoint au Maire de Roubaix, Manufacturier à Roubaix.

CHARLES DROULERS, Manufacturier, de la Maison DROULERS et AGACHE à Lille.

DUVILLIER-DURIEZ, Propriétaire de Manufactures à Tourcoing.

FAUCHER FÉLIX, Manufacturier à Lille. JEAN LEFEBVRE, de la Maison LEFEBVRE-DUCATEAU FRÈRES, Membre du Conseil d'Arrondissement, Manufacturier à Roubaix.

ACHILLE WIBAUX, de la Maison DESIRÉ WIBAUX-FLORIN, Manufacturier et Propriétaire à Roubaix.

Conseil de surveillance :

A. THIRIEZ, L. DUBURCO, C. JONGLEZ fils. Directeur général : E. MAXIME MEUNIER, ancien inspecteur général de la Clémentine Agent pour Roubaix : M. Truffaut, 30, Grande-Rue.

22, 24, 26, 29, 31 m. 2 j. 6957

#### Achat de vieux MATÉRIAUX.

Le sieur DILLIES, (Au petit Canarien, rue Neuve du Fontenoy.) a l'honneur d'informer les entrepreneurs et toutes les personnes qui s'occupent de constructions qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE VIEUX MATÉRIAUX tels que Paniers, Gîtes, Sommières, Planches, Poutres, Ferraille, Zinc, Seuils en pierre.

15,000 Paniers. Il offre 200,000 vieilles briques d'un prix fort avantageux.

Il achète et reprend d'occasion tous les vieux Matériaux et les démolitions.

Le magasin est constamment ouvert. S'adresser Estaminet du Petit Canarien à côté du théâtre, Rue Neuve du Fontenoy

#### GRANDS ET

#### VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue Paulus, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du tissage de M. Philippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté.

Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire.

Facilités de paiement. 6679

#### Maison à louer

A louer une maison, entrée de la rue des Arts, avec porte cochère, écurie pour deux chevaux et vastes magasins.

S'adresser rue Saint-Georges, n<sup>o</sup> 8. 5j. 6971

#### TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule et propre à bâtir.

S'adresser au bureau du Journal. 6811

#### Grande occasion

Une personne de Roubaix ayant dû subitement quitter Paris, offre la sous-location d'un appartement confortablement meublé, qu'elle y avait loué pour la saison.

Cet appartement situé rue Grange-Battelier, 7, tout près le boulevard, se compose de salon, salle à manger, deux chambres à coucher, cuisine et chambre de bonne.

Prix : 480 francs par mois. S'adresser au bureau du Journal. 19, 22, 24, 26, 29 m. 6953

#### Filature à louer

A louer avec force motrice, chauffage et éclairage, une filature de laines, composée comme suit : deux assortiments de machines de préparations, quatre mille broches en métiers renvideurs et deux mille broches en métiers à la main. Le matériel est dans un excellent état.

S'adresser au bureau du Journal. 6812

#### Maison à louer

Belle maison de rentier à louer, rue St-Antoine, 68.

#### A vendre

deux machines à percer, deux tours sur un bâti. S'adresser Grande-Rue, 34. \$